

BURKINA FASO  
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



COMMUNIQUE FINAL DE LA RENCONTRE  
ANNUELLE GOUVERNEMENT/  
ORGANISATIONS SYNDICALES DE TRAVAILLEURS DE  
L'ANNEE 2025

C

Amf

Les 06 et 07 février 2025, se sont déroulés, dans la salle du dialogue social sise au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble Baoghin, les travaux de la rencontre Gouvernement/Organisations Syndicales de travailleurs sur l'état de mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement en 2015, 2016 et 2021 et sur ses réponses à la plateforme revendicative du 1<sup>er</sup> mai 2022.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Ont pris part aux travaux :

➤ du côté du Gouvernement :

- Monsieur Mathias TRAORE, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale ;
- Monsieur Emile ZERBO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité ;
- Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur ;
- Commandant Passowendé Pélagie KABRE/KABORE, Ministre de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale ;
- Monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux ;
- Monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU, Ministre de la Santé ;
- Monsieur Yacouba Zabré GOUBA, Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières ;
- Monsieur Jacques Sosthène DINGARA, Ministre de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
- Monsieur Mikailou SIDIBE, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales ;
- Madame Bebnasgnan Stella Eldine KABRE/KABORE, Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur, chargée de la Coopération régionale.

C

A

➤ du côté des organisations syndicales de travailleurs :

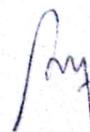
- Monsieur Ernest K. TAGNABOU, Secrétaire général de l'Organisation Nationale des Syndicats Libres (ONSL), Président de Mois des Centrales syndicales, Chef de la délégation ;
- Monsieur Nicolas OUEDRAOGO, Secrétaire général adjoint de la Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) ;
- Monsieur Marcel ZANTE, Secrétaire général de la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) ;
- Monsieur Guy Olivier OUEDRAOGO, Secrétaire général de la Confédération Syndicale Burkinabè (CSB) ;
- Monsieur Inoussa NANA, Secrétaire général de Force Ouvrière/Union Nationale des Syndicats (FO/UNS) ;
- Monsieur Ernest Dit Abdoulaye OUEDRAOGO, Secrétaire général de l'Union Syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB) ;
- les Secréaires généraux des syndicats autonomes suivants : SNEAB- SYNATEB- SYNAPAGER - SYNTRAPOST – SYNATEL- SYNATIC- SYNTAS - SYSEFAB – SYNAPIB- - SATEB - UGMB- SYNATIPB- SATB -SNESS- SBM- SAMAE.

Chaque délégation était accompagnée de techniciens.

La cérémonie d'ouverture de la rencontre a été ponctuée par deux (2) interventions.

Dans son allocution, le Président de mois des centrales syndicales, porte-parole de l'Unité d'action syndicale a d'abord salué la tenue de cette rencontre qui intervient après celle de 2021. Il a ensuite rappelé le contexte national marqué par la crise sécuritaire persistante et a salué les sacrifices consentis par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et par les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP). Il a reconnu des avancées sur certains points de revendication et déploré l'absence de suite pour de nombreux autres. Il a terminé en exprimant le souhait que les échanges aboutissent à des solutions pérennes en faveur des travailleurs en particulier et des populations en général.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a souhaité la bienvenue à tous et salué la présence effective des Secréaires généraux des centrales syndicales et des syndicats autonomes, signe de leur attachement aux vertus du dialogue social. Il a également rassuré les organisations syndicales que leurs doléances ont été examinées avec la plus grande attention par le Gouvernement et que les propositions qui sortiront de cette rencontre feront l'objet d'un traitement privilégié.



Pour terminer, il a invité les parties à avoir à l'esprit la situation sécuritaire du pays et à penser aux sacrifices des FDS et VDP au cours des échanges.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont déroulés sous la présidence de Monsieur Mathias TRAORE, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, représentant Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, autour des points suivants :

1. présentation de l'état de mise en œuvre des engagements de 2015, 2016 et 2021 ;
2. examen des réponses du Gouvernement au cahier de doléances du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
3. divers.

#### **I- Présentation de l'état de mise en œuvre des engagements de 2015, 2016 et 2021**

Après la présentation faite par Madame Stella Sylviane ZOUNGRANA/SOME, Directrice générale du travail, les organisations syndicales de travailleurs ont fait des observations et posé des questions sur certains points. Ce sont :

- la non mise en œuvre de la recommandation du comité technique de suivi relative à la prise d'une circulaire sur la représentation des organisations syndicales devant la Cour de cassation ;
- les problèmes liés au reversement de certains agents de la fonction publique dans le statut général ;
- les travailleurs des garderies populaires : au lieu de la reconstitution de carrière demandée par les Organisations Syndicales de Travailleurs, le Gouvernement a procédé au paiement d'une tranche de l'indemnisation des travailleurs ;
- la non-implication de l'UAS dans l'examen de la structure des prix des hydrocarbures ;
- la suite donnée à la relecture du KITI N°AN IV-023/CNR/BUD du 23 août 1986 portant fixation des modalités et tarifs des transports définitifs par voie terrestre ;
- le projet de réglementation et de contrôle des loyers.

Le Gouvernement a dit prendre acte de ces observations et a indiqué qu'elles seront reversées au comité technique de suivi des engagements pour examen.

#### **II. Examen des réponses du Gouvernement au cahier de doléances du 1<sup>er</sup> mai 2022**

Au terme des échanges autour du cahier de doléances 2022, le Gouvernement a pris les engagements sur lesquels les partenaires sociaux ont sollicité des échéances. Les engagements sont les suivants :

1. Relativement à la ratification des conventions 181 et 189 de l'OIT respectivement sur les agences d'emploi privées et le travail domestique, le Gouvernement s'engage à poursuivre le processus de ratification des deux conventions ;
2. Concernant la finalisation et l'adoption du projet de loi portant Code du travail, le Gouvernement s'engage à faire adopter le projet de loi portant Code du travail ;

3. En ce qui concerne la mise en œuvre du check off, le Gouvernement s'engage à transmettre le formulaire type de demande de cession volontaire de salaire aux organisations syndicales ;
4. Concernant la relecture de la loi N°033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des EPE, le Gouvernement s'engage à poursuivre le processus de son adoption ;
5. Relativement au reversement des chauffeurs en catégorie D (classement indiciaire), le Gouvernement s'engage à examiner la question lors de la relecture du répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME) et des statuts particuliers ;
6. S'agissant de la relecture de la loi N°064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association, le Gouvernement s'engage à faire adopter le projet de loi ;
7. En ce qui concerne les négociations pour les augmentations salariales dans le privé, le Gouvernement s'engage à faciliter la convocation de la commission Mixte Paritaire des négociations Salariales dans le secteur Privé (CMPNSSP).

### III. Divers

Au titre des divers, les Organisations syndicales ont évoqué les points suivants :

- les insuffisances du dialogue social marquées notamment par de nombreuses correspondances de l'UAS restées sans suite et des prises de mesures sans concertation avec l'UAS ;
- la situation du Secrétaire général de la CGTB ;
- les conditions de retour des travailleurs dans les zones à fort défi sécuritaire ;
- la suspension sans explication de la délivrance des récépissés des syndicats ;
- l'opérationnalisation de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) sans considération des observations de l'UAS ;
- la vie chère et la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs ;
- la nouvelle grille salariale des travailleurs des sociétés d'Etat et des établissements publics de prévoyance sociale adoptée sans aucune concertation avec les syndicats des travailleurs ;
- l'effectivité de l'article 90 du Statut général de la fonction publique d'Etat relatif à l'avancement de classe ;
- la revalorisation de la pension des travailleurs retraités (CARFO, CNSS).

0

Am 5